

RAPPORT du  
**Premier atelier thématique dans le cadre de la présidence du neuvième  
FMMD**

sur le thème « **migration – connectivité – commerce** »

29 mars 2016, Bangkok

**Rapport résumé**

I. **Session inaugurale**

Le premier atelier thématique du FMMD 2016, tenu le 29 mars 2016 à Bangkok, sur le thème « Migration - connectivité – commerce » a rassemblé 87 délégués gouvernementaux, représentant 48 États membres, 30 délégués de 13 organisations internationales, 5 représentants de la société civile et un représentant du commerce. Il avait pour objectif d'explorer les liens existants entre connectivité, migration et commerce et de mieux exploiter leur potentiel du point de vue économique, social et politique pour les migrants, les entreprises, les communautés et les pays tout en maintenant une approche centrée sur les personnes.

L'atelier<sup>1</sup> était co-présidé par son Excellence **Md. Shahidul Haque**, Ministre des Affaires étrangères du Bangladesh et président du FMMD en 2016, et Begum (Mme.) Shamsun Nahar, Secrétaire d'état au ministère bangladais de l'Emploi à l'étranger et du Bien-être des expatriés. Il s'articulait autour d'une séance plénière divisée en deux parties.<sup>2</sup> La première partie était présidée par son Excellence l'Ambassadeur Haque et a été l'occasion d'entendre les allocutions d'un certain nombre d'intervenants. La séance de travail était modérée par les gouvernements de l'Équateur et de la France. Elle a permis une discussion ouverte sur les allocutions et le thème de l'atelier, mais aussi un partage d'expériences et la formulation de recommandations sur l'élaboration de politiques.

**Son Excellence l'Ambassadeur Haque** a évoqué les priorités thématiques définies dans le cadre de la présidence du FMMD pour 2016, qui seront placées sous le thème général de « La migration qui œuvre à la réalisation du développement durable de tous : vers un programme transformateur en matière de migration ». Le premier atelier thématique marque la première discussion franche au sein du FMMD sur les différents aspects et questions concernant la connectivité au regard de l'évolution du débat sur la mobilité et les voies de migration. Si les discussions sur la « connectivité » multiple n'est pas nouvelle, les liens qu'elle entretient avec la migration et le commerce mondial méritent un examen plus approfondi au sein du débat du FMMD. Compte tenu de l'augmentation et de l'élargissement des

---

<sup>1</sup> L'atelier a été l'occasion pour le secteur privé et la société civile de partager leurs points de vue sur la migration, la connectivité et le commerce.

<sup>2</sup> Du fait de contraintes de temps, les deux sessions de discussion prévues sur « Connectivité et mobilité : le rôle des accords régionaux et bilatéraux » et « Connectivité : migration, commerce et investissements » ont été annulées. Néanmoins, les thèmes et questions clés de ces deux sessions ont été examinés lors de la discussion ouverte.

mouvements de population et des nombreuses possibilités qui en résultent, la connectivité physique au sein des économies et entre elles s'inscrit dans le prolongement de la connectivité qui existe, sous toutes les formes, au sein des communautés et des sociétés. Cette connectivité est de plus en plus reconnue dans un paysage économique mondial centré sur les chaînes d'approvisionnement et régi par des accords commerciaux régionaux et des communautés économiques régionales. La présidence bangladaise du FMMD envisage ainsi la connectivité comme un moyen de relier les idées, les connaissances, la technologie, la culture, les êtres humains, les mouvements de biens et de services et l'investissement. Se référant à divers exemples régionaux, son Excellence l'Ambassadeur Haque a souligné la nécessité d'aller au-delà de la connectivité « physique » (par exemple, ferroviaire, routière, maritime, énergétique, etc.) et de prendre en compte également les aspects interpersonnels et la perspective sous-régionale, régionale et mondiale de la connectivité. Il a souligné, sur la base des données, études et tendances disponibles, les effets potentiellement transformateurs que la connectivité pourrait avoir sur la migration et le commerce international et sur le rapprochement entre les régions, les économies et les sociétés. Il a identifié quatre facteurs de connectivité : (1) le transport multimodal qui constitue la forme de base de la connectivité ; (2) le commerce, tant en termes de réseau de distribution que de chaîne de valeur, par exemple les chaînes d'approvisionnement reliant les économies et les centres de croissance à l'échelle sous-nationale/nationale/mondiale/régionale ; (3) l'échange énergétique (pour ce qui concerne la production et la distribution) ; et (4) les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il a estimé que même si la migration contribue à transformer les économies et les sociétés de façon importante et positive, elle doit encore être envisagée dans le cadre de la relation entre le monde du commerce et les régimes de connectivité.

**Mr. Hongjoo Hahm, Secrétaire exécutif adjoint du CESAP** a souligné que le partage d'expériences, l'instauration d'une compréhension commune et l'établissement de normes et de formes de coopération entre toutes les parties prenantes, était essentielle à la réalisation des objectifs liés à la migration en matière de coopération internationale. Il a expliqué que les mouvements migratoires internationaux qui ont touché la région Asie-Pacifique étaient en grande partie liés à des facteurs économiques, des flux importants de migration de main d'œuvre Sud-Sud étant observés dans les sous-régions et les régions. Les entreprises, a-t-il indiqué, demeurent un élément clé dans le processus de migration de main d'œuvre mais également dans la gouvernance mondiale de la migration. Faisant le constat que la connectivité physique s'était accrue, il a déploré qu'il n'en soit pas de même des mouvements de main d'œuvre en raison de politiques restrictives. Il a plaidé en faveur de nouvelles réformes au sein de la gouvernance internationale des migrations, notamment en vue de faciliter la circulation tant des travailleurs qualifiés que des travailleurs non qualifiés, laquelle est nécessaire dans de nombreux pays de la région Asie-Pacifique.

**S. E. Virasakdi Futrakul, Vice-Ministre thaïlandais des Affaires étrangères**, a fait part du point de vue de la Thaïlande s'agissant des liens entre migration et connectivité au sein de l'ASEAN. La connectivité par le biais des infrastructures de transports terrestres, maritimes et aériens ont permis de relier physiquement les gens et les marchandises tandis que la connectivité informatique a encouragé les échanges en matière de commerce et d'investissement et les échanges humains à travers les frontières. Dans la mesure où elle considère que la connectivité interpersonnelle fait partie intégrante de la connectivité au sens large, l'ASEAN place la migration au cœur du développement régional, et cherche à construire une région résiliente, inclusive et soucieuse de sa population, une région où les populations,

y compris les migrants, sont au cœur du développement<sup>3</sup>. Il a indiqué que les contributions des travailleurs migrants étaient essentielles pour le développement économique et durable de la Thaïlande et que des efforts étaient déployés en conséquence pour favoriser l'accès des migrants et de leurs familles à la protection sociale, aux soins de santé et à l'éducation. Le potentiel de développement des migrants ne peut être durablement réalisé que grâce à une meilleure gestion des mouvements migratoires, y compris par le dialogue et l'instauration de partenariats.

**M. AKP Mochtan, Secrétaire général adjoint (communauté & secteur privé) du Secrétariat de l'ASEAN,** a expliqué que la connectivité était une composante très importante de la communauté de l'ASEAN et comportait trois éléments : la connectivité physique, la connectivité institutionnelle et la connectivité interpersonnelle. En tant que septième plus grande économie abritant la troisième population la plus importante dans le monde, l'ASEAN adopte une approche holistique en matière de promotion de l'intégration régionale qui s'articule autour de trois piliers : la communauté politico-sécuritaire, la communauté économique et la communauté socio-culturelle. Si la migration est une caractéristique de la région depuis des décennies, l'intégration régionale et la connectivité ont entraîné une migration accrue, un tiers des migrants intra-régionaux travaillant dans des secteurs nécessitant des compétences faibles et moyennes et dans les secteurs informels. Selon M. Mochtan, l'ASEAN reconnaît la contribution des travailleurs migrants à la fois dans les pays d'origine et les pays de destination et milite pour la reconnaissance des travailleurs migrants non seulement en tant qu'agents de développement, mais aussi en tant que titulaires de droits. Il a révélé que le traité de l'ASEAN sur la protection des travailleurs migrants sera présenté lors de la réunion des ministres du travail de l'ASEAN en mai 2016.

Dans son allocution d'ouverture, le **Dr Khandker Golam Moazzam**, Directeur de recherche supplémentaire au centre bangladais pour la concertation des politiques, a expliqué les défis soulevés par la prise en compte de la migration dans les questions relatives au commerce et à la connectivité. Il a souligné que les pays ne sont pas placés sur le même pied d'égalité dans les réseaux de production ou les chaînes de valeur mondiaux, qui tendent à favoriser davantage les pays à revenus élevés et intermédiaires que les pays à faibles revenus. Cela a une incidence sur le nombre de migrants qui peuvent être nécessaires pour occuper les emplois créés par les chaînes de valeur. Dans le même temps, les populations se déplacent en dehors des réseaux de production régionaux. En réalité, les migrants sont engagés dans diverses activités qui sont liées en partie aux chaînes de valeur mondiales, en partie au secteur non marchand et en partie aux activités économiques ne découlant pas des accords régionaux de commerce. Par ailleurs, d'un point de vue traditionnel et technique, les systèmes réglementaires existants voient la migration comme un « commerce des services » ou comme relevant du Mode IV de l'accord général sur le commerce des services. La « migration » en tant que telle n'est pas souvent mise en évidence dans les accords commerciaux bilatéraux où elle couvre uniquement le mouvement d'une certaine catégorie de compétences professionnelles spécifiques et/ou le mouvement temporaire de personnes. Par conséquent, on observe une reconnaissance croissante de nouveaux modèles qui vont au-delà du Mode IV. L'expérience de la CEDEAO et de l'OCDE pourrait être intéressante à cet égard.

---

<sup>3</sup> ASEAN Economic Community Blueprint 2025: <http://www.asean.org/storage/images/2015/November/aec-page/AEC-Blueprint-2025-FINAL.pdf>

Au nom du **Groupe mondial sur la migration**<sup>4</sup>, **Mme Lakshmi Puri**, Secrétaire général adjointe et Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes, a souligné que dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, un cadre normatif mondial ambitieux a été établi concernant l'adoption de politiques à tous les niveaux sur la migration et le développement qui reconnaît que la migration est « indissociable » d'autres aspects du développement durable ; qui adopte une « approche intégrée » impliquant « l'État et l'ensemble de la société » et intègre les politiques de migration dans les secteurs et domaines clés ; qui voit dans « l'innovation » un moyen de réduire à la fois les coûts économiques et sociaux de la migration et de renforcer la connectivité au service du commerce et de l'investissement ; qui considère que « l'investissement » doit entretenir des liens avec la migration et le développement et que la migration a un « impact » considérable sur le développement durable et ses différents buts et objectifs. Elle a insisté sur la nécessité que les droits fondamentaux des femmes et des hommes migrants soient respectés, protégés et mis en œuvre à tous les stades du cycle de migration pour faire en sorte qu'elle ait un impact positif. Elle a recommandé trois orientations stratégiques en matière de migration de main d'œuvre, de connectivité et de commerce : l'élargissement des possibilités de travail à distance (conférer au Mode IV les mêmes possibilités qu'au Mode III), l'instauration de voies de migration sûres et légales et la réduction du coût des envois de fonds et avantages versés à ceux qui restent au pays. Elle a également évoqué les résultats de la 60e Commission sur la condition de la femme tenue à New York le 24 mars 2016, qui a confirmé la nécessité de promouvoir l'égalité entre les sexes et une mise en œuvre de l'Agenda 2030 qui réponde à la nécessité d'autonomiser les femmes.

**M. Farooq Ahmed, représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)**, qui représente la voix des entreprises mondiales dans la migration, a salué l'approbation par les gouvernements du mécanisme d'interaction FMMD/Secteur privé. Il a indiqué qu'en tant que dernière arrivée dans le discours mondial sur la mobilité et la migration, la communauté internationale des employeurs envisageait la nécessité éventuelle de relocaliser les ressources à l'échelle mondiale et de procéder à un ajustement du marché du travail tant au niveau national que mondial. Il a fait mention de l'émergence au niveau mondial et régional de réseaux de production et de chaînes de valeur qui stimulent davantage la migration par le biais de la libéralisation progressive du commerce, de l'expansion des transports maritimes et de la diffusion des TIC. Pour autant, dans un monde où les capitaux et la technologie sont si mobiles, l'OIE demande que des ajustements soient opérés pour résoudre les principales difficultés liées à la mobilité de la main-d'œuvre. Elle a ainsi demandé à la communauté internationale d'examiner les facteurs qui constituent un frein à la réalisation de tous les potentiels de la connectivité et les moyens permettant de mettre fin aux blocages affectant les mouvements d'intégration des biens, des services et de la main-d'œuvre à travers le monde. Pour l'OIE, la transparence dans le recrutement des travailleurs migrants, l'adoption de cadres réglementaires adéquats au niveau local et l'adhésion aux instruments internationaux revêtent une importance cruciale.

**M. William Gois**, qui s'exprimait au nom de la société civile, a salué l'adoption de la Déclaration de l'ASEAN sur la protection des droits des travailleurs migrants de 2007 et appelé à sa mise en œuvre pleine et entière. Il a souligné que la migration de main-d'œuvre constituait un symptôme des inégalités créées par le paradigme néo-libéral qui prône le libre-échange et la marchandisation et que la connectivité et le commerce favorisent le libre-échange au détriment des populations locales, ce qui

---

<sup>4</sup> Le Groupe mondial sur la migration est actuellement présidé par ONU Femmes. On trouvera des informations détaillées sous : <http://www.globalmigrationgroup.org/>

oblige les gens à trouver des moyens de subsistance et de survie loin de la communauté et du pays dans lequel ils sont nés. Selon lui, la connectivité dans le domaine du commerce et de l'économie a largement bénéficié aux sociétés transnationales et aux grandes entreprises et peu transformé la vie des populations. Au contraire, il a mis en avant le verrouillage croissant des frontières et la répression dont les migrants et leurs communautés font l'objet, citant l'exemple des nombreux migrants en détention, y compris des femmes et des enfants. Il a également souligné les risques pris par ces populations sur les voies de migration et les conditions précaires qui sont les leurs dans le secteur informel et le secteur de l'économie domestique. Selon lui, la connectivité n'aura d'effet en termes de transformation que si elle place les populations au centre en leur permettant, par un processus d'intégration, d'accéder à une position à même de renforcer leur dignité.

## **II. Séance plénière**

Au cours de la discussion ouverte, au moins 25 participants représentant les États membres, des organisations internationales et la société civile sont intervenus. Voici un aperçu des messages clés qu'ils ont délivrés :

### **a) Lien entre migration, connectivité et commerce**

Aujourd'hui, la connectivité transforme les migrants en leur permettant de se déplacer plus librement. A mesure qu'un pays se développe, il s'ouvre et devient plus connecté au monde, ce qui favorise les mouvements migratoires. La connectivité à l'échelle mondiale offre de meilleurs outils ou instruments de transfert de fonds (par exemple, le téléphone), de financement ou d'investissements participatifs par le biais de plates-formes virtuelles.

La connectivité permet aux ménages de développer des réseaux de connexions entre les ménages et au sein même des familles dans le contexte d'un développement trans-local complexe des moyens d'existence. Les connexions créées par les migrants deviennent des véhicules favorisant l'envoi de fonds à la fois économiques et sociaux et, grâce à des échanges interpersonnels et des transactions entre entreprises, le transfert de connaissances, de technologies et de compétences.

Du point de vue économique, la mobilité est une réponse humaine à l'interconnectivité croissante de l'économie à l'échelle mondiale que l'on trouve dans le commerce, l'investissement, les entreprises transnationales et les réseaux et flux informatiques. L'économie mondiale nécessite donc une main-d'œuvre mobile, des ressources humaines flexibles et la mise en place de réseaux internationaux favorisant la productivité et la croissance. Les individus, quant à eux, sont encouragés par les opportunités économiques qui s'offrent à eux à l'étranger à améliorer leurs conditions d'existence. Le lien entre connectivité et mobilité peut donner des résultats positifs en matière de développement pour les entreprises et au niveau macro-économique si des politiques nationales et des cadres internationaux efficaces existent qui favorisent la mobilité humaine en même temps que les flux économiques.

Du point de vue social, le lien entre mobilité et connectivité est illustré par les travailleurs migrants et les communautés de la diaspora qui, de par leur mobilité et leur identité transnationale, sont une incarnation de la connectivité. Afin de déployer leur multiple potentiel en matière de connectivité par le biais de transferts de fonds, de compétences, de l'entrepreneuriat, de l'établissement de liens culturels et de réseaux sociaux, des conditions-cadres pour des relations cohérentes entre les communautés d'accueil et les communautés d'origine des migrants doivent être mise en place. En tant que telle,

l'intégration ou l'inclusion sociale des migrants est une condition essentielle sans laquelle les avantages de la migration pour le développement ne peuvent être efficacement exploités.

Il est important d'établir un lien entre connectivité et les dimensions sociales, culturelles, économiques et politiques pour les migrants, en particulier dans le contexte actuel où le discours et les situations dans de nombreux pays sont de plus en plus tendus. Il est urgent de proposer un récit positif sur la migration, en s'appuyant sur l'Agenda 2030, afin d'illustrer la contribution des migrants au développement dans leurs pays d'origine et dans les pays d'accueil.

### **b) Impact de la révolution des TIC sur la connectivité**

La croissance et la mise en œuvre des technologies de l'information ont un impact sur la mobilité humaine à bien des égards. Aujourd'hui, les migrants ne se déplacent pas dans les mêmes conditions qu'auparavant. Grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, par exemple les téléphones mobiles, les migrants sont mieux informés de ce qui les attend avant d'entamer leur périple, y compris en ce qui concerne les voies légales de migration. L'innovation en matière de technologies de l'information peut permettre de réduire considérablement les coûts de transaction. Ces technologies sont également susceptibles d'offrir de nouvelles possibilités pour les gouvernements de se connecter avec leur diaspora.

Un certain nombre d'exemples nationaux ont été cités, notamment les programmes dans lesquels les gouvernements investissent des sommes équivalentes à celles investies par les migrants pour soutenir des projets sociaux dans les pays d'origine. Cela permet de créer de nouvelles entreprises, ce qui favorise l'emploi. Un autre exemple concerne l'organisation de foires et d'événements dans lesquels les gouvernements contactent leur diaspora par voie électronique afin de partager avec elle des idées sur l'investissement.

Point négatif, la connectivité liée aux nouvelles technologies a permis aux passeurs et aux trafiquants de mieux attirer leurs victimes. En outre, l'accès illimité au contenu culturel du pays d'origine contribue à ralentir le processus d'intégration.

Au cours des trois dernières décennies, les technologies de l'information ont démontré leur potentiel en tant que moteur et outil de changements positifs au sein des sociétés et doivent dès lors faire partie des solutions mises en œuvre pour renforcer davantage les liens entre les peuples, protéger les migrants et garantir la paix et la stabilité.

### **c) Migration, commerce et investissement**

Dans un monde globalisé, l'augmentation croissante de la mobilité humaine et des mouvements de population à travers les frontières est mue par des raisons autres que la sécurité économique et les interactions socio-économiques et politiques de plus en plus importantes entre les divers secteurs et régions du monde.

Les partenariats et l'outil d'intégration au niveau régional, par le biais notamment d'accords commerciaux régionaux (ACR), sont une manifestation essentielle de la connectivité sur le plan économique. Les États reconnaissent les bienfaits résultant de l'instauration de partenariats régionaux, s'agissant par exemple des corridors économiques, pour renforcer les liens avec les pays voisins.

Des projets et initiatives en matière de connectivité physique et économique sont en train d'être développés à un rythme très soutenu partout dans le monde. Par exemple, des mécanismes de libre circulation ont été mis en place pour les transporteurs routiers en Europe qui ont permis une plus grande fluidité en matière de déplacement et de connectivité entre les principaux centres urbains au travers de réseaux de bus.

Au sein du processus de l'OMC, le Mode III a été jugé plutôt lent par rapport à d'autres structures liées aux services. Même dans les schémas relevant du Mode IV, seuls les travailleurs qualifiés et les professionnels sont autorisés à se déplacer. La recommandation a été formulée d'étudier les moyens permettant d'optimiser ces deux modes de fourniture des services afin de renforcer la migration de main d'œuvre, la connectivité et le commerce.

#### **d) Mise en place de cadres de gouvernance aux niveaux national, bilatéral, sous-régional et régional**

Il incombe en premier lieu aux États d'établir des conditions propices pour une migration sûre et la fourniture d'un travail décent aux travailleurs migrants, notamment par l'adoption de normes adaptées et appliquées concernant les contrats des travailleurs migrants de sorte à garantir leur sécurité et des conditions de travail décentes. La reconnaissance réciproque des compétences, des diplômes universitaires et professionnels et des qualifications, etc. est également importante.

Les politiques migratoires doivent être centrées sur l'humain et prendre en compte les aspects relatifs à la promotion des droits fondamentaux des migrants, l'engagement à lutter contre le trafic des êtres humains et des migrants, en particulier des femmes et des enfants.

L'approche des gouvernements en matière de migration doit être globale et intégrée et devrait être fondée, entre autres, sur le principe de la responsabilité partagée entre les pays d'origine et de destination.

Il est nécessaire par ailleurs de renforcer le cadre multilatéral sur la migration. Des domaines spécifiques d'intervention politique ont été suggérés, notamment en ce qui concerne la transférabilité des droits à prestations, la mise en place d'un dialogue ouvert et transparent pour lutter contre la xénophobie, la reconnaissance de la diversité et du pluralisme, l'intégration des travailleurs migrants aux chaînes de valeur mondiales, l'examen des habitudes d'investissement des migrants temporaires, etc.

Des politiques cohérentes en matière de migration et de développement dans le cadre d'une approche gouvernementale globale et une action coordonnée entre les pays d'origine et de destination sont également nécessaires. Dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, les travailleurs migrants continuent de figurer au bas de l'échelle, ce qui les rend vulnérables et leur fait courir le risque d'être exploités. Des politiques cohérentes en matière de protection des droits des travailleurs migrants vulnérables, ainsi qu'une coopération régionale et internationale permettra d'améliorer l'impact de la migration de main-d'œuvre sur le développement et de réduire les flux de migrants irréguliers.

L'instauration, entre autres, de partenariats public-privé impliquant la société civile, les syndicats, les employeurs et le système des Nations Unies serait essentielle pour la gouvernance de la migration au niveau mondial. Le secteur privé est un facteur déterminant du processus de migration de la main d'œuvre.

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux devraient étudier l'inclusion de dispositions sur la mobilité. De même, les clauses sociales qui existent dans certains accords commerciaux bilatéraux et régionaux doivent être évaluées, contrôlées et (périodiquement) révisées.

#### e) Politiques nationales

Les États participants ont partagé leurs expériences et politiques visant à renforcer le lien entre connectivité, migration et commerce. Certaines de ces politiques sont fondées sur des accords commerciaux conclus avec les pays voisins sur l'établissement de zones économiques spéciales, de régimes d'exemption de visa, de mécanismes de libre circulation des personnes découlant de partenariats bilatéraux et multilatéraux entre autres, afin de faciliter l'investissement et la circulation des marchandises entre les États.

La nécessité de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux et les droits du travail des travailleurs migrants a été soulignée. Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives ont été citées, notamment les systèmes nationaux d'enregistrement (qui donnent aux migrants accès à des services de santé et d'éducation), les systèmes de visas humanitaires, les programmes d'intégration multi-niveaux (qui fournissent des informations), les services de conseil, les mesures de protection contre la discrimination, les services d'emploi, les cours de langues, les cours de formation interculturelle et les services d'interprétation.

Un certain nombre de pays s'attachent à créer des réseaux avec leurs communautés émigrées à l'étranger en explorant de nouveaux mécanismes d'investissement. Dans certains cas, les gouvernements utilisent les technologies de l'information et de la communication pour engager le dialogue avec leur diaspora et discuter des opportunités d'investissement dans le pays d'origine. À cet égard, les foires «virtuelles» se sont révélées être un outil important pour favoriser la participation des communautés de migrants à l'étranger au développement économique des pays d'origine. Les pays de destination font également des efforts, par exemple en créant des plateformes permettant aux pays d'origine de dialoguer avec leur diaspora.

Au niveau national, des pays de destination ont présenté des politiques d'intégration offrant en toute circonstance aux migrants des services tels que des soins de santé, des formations et services d'intégration culturelle. D'autres politiques reflètent une approche de la migration fondée sur les droits et prévoient notamment la fourniture de visas humanitaires pour les personnes fuyant les conflits et les catastrophes.

Des partenariats public-privé sont également mis en œuvre pour faciliter les mécanismes de transport terrestres à des fins commerciales. Parmi les autres exemples de connectivité physique on peut citer les projets portant sur le développement ferroviaire, le franchissement des frontières, les voies navigables et la navigation côtière.

### III. Conclusion

La séance de clôture a été présidée par **Begum Samsun Nahar**, Secrétaire d'état au ministère bangladais de l'Emploi à l'étranger et du Bien-être des expatriés, en présence de **son Excellence l'Ambassadeur Norachit Sinhaseni**, membre et porte-parole du Comité de rédaction de la constitution thaïlandaise de la Chambre des représentants. Ce dernier a souligné que l'infrastructure informatique ou institutionnelle ne devait pas accuser de retard sur l'infrastructure physique. Figurent parmi les exemples de mesures à



prendre les accords de reconnaissance mutuelle, les accords régionaux de transport et les procédures transfrontalières similaires. Sans un tel logiciel, qui est nécessaire, il est peu probable que l'infrastructure physique dans laquelle des pays ont investi si lourdement puisse être pleinement utilisée ou réaliser son plein potentiel.

La session a conclu que la connectivité en matière de commerce et de migration ne sera une réalité que si elle est soutenue par l'harmonisation des politiques et un équilibre entre les droits des travailleurs migrants et les gains économiques tirés du commerce et des affaires.

Alors que les entreprises mondiales continuent de reconnaître et de s'appuyer sur la valeur qu'apporte le recrutement de personnes provenant de tous les milieux et ayant des capacités et compétences diverses, un nouveau modèle d'entreprise doté d'un cadre efficace sur le triple lien qui existe entre « migration, commerce et connectivité » est nécessaire pour parvenir à un développement durable. L'intégration des droits des migrants dans ce triple lien doit, néanmoins, faire l'objet de discussions plus approfondies.

RAPPORT du

**Deuxième atelier thématique dans le cadre de la présidence du neuvième FMMD**

sur la **migration pour des sociétés harmonieuses**

*18 mai 2016, Genève*

## Rapport résumé

### *Séance plénière inaugurale*

**Son Excellence L’Ambassadeur Shameen Ahsan**, Représentant permanent du Bangladesh auprès des Nations Unies, à Genève, a ouvert le deuxième atelier<sup>5</sup> thématique sur «La migration pour des sociétés harmonieuses», en présence de son Excellence Md. Shahidul Haque, président du neuvième FMMD et Ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, et de Begum (Mme.) Shamsun Nahar, Secrétaire d'état au ministère bangladais de l’Emploi à l’étranger et du Bien-être des expatriés.

L'atelier a été co-organisé par la Zambie, représentée par son Excellence **Encyla Tina Chishiba Sinjela** et l'Australie, représentée par **Mme Romany Nanayakkara**, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en la personne de son **Directeur général, l’Ambassadeur William Lacy Swing**. Il comprenait deux allocutions d’ouverture présentées par **Mme Jyoti Sanghera**, Chef de la Division des droits de l'homme et des questions économiques et sociales au HCDH et **M. Ryszard Cholewinski**, spécialiste de la politique migratoire, MIGRANTS, OIT, suivi d'une intervention de **M. Ignacio Packer**, Secrétaire général de Terre des Hommes International.

Cet atelier d'une journée a été divisé en deux sessions plénières séparées par deux séances de discussion sur les thèmes « Créer des valeurs et des normes communes au sein de la rubrique des spécificités culturelles » et « Contribuer à l'harmonie au cœur de la diversité ».

Dans ses remarques liminaires, **l’Ambassadeur Ahsan** a expliqué que l'objectif de l'atelier était d'explorer les moyens permettant de répondre au défi lié à la réalisation d'une harmonie dans la diversité. Il a exhorté les participants à réfléchir sur ce qui fait l'unité d'une société mue par un fort sentiment d'identité et un objectif commun, et sur les circonstances qui permettent à une société d'être à la fois diversifiée et cohérente. L'atelier s’inscrit dans l’approche adoptée par le neuvième FMMD qui fait de l’humain le centre, que l’on retrouve dans le thème de la Table ronde sur la « Sociologie de la migration et le développement », et notamment sous la table ronde 2.1 sur « La migration, la diversité et des sociétés harmonieuses. » Il est l'occasion pour les États membres de promouvoir un dialogue dans l'esprit de l'Agenda 2030 pour veiller à ce que « personne ne soit laissé sur le bord de la route ».

---

<sup>5</sup> Cet atelier a réuni 101 délégués gouvernementaux, représentant 66 États membres, 39 délégués de 17 organisations internationales et 10 représentants de la société civile.

Son Excellence **l'Ambassadrice Sinjela** a souligné la réalité du monde contemporain fait de diversité et marqué par des mouvements continus de personnes qui apportent avec elles d'autres cultures, croyances et perspectives. Elle a souligné que la clé pour défendre la diversité résidait dans une gestion appropriée de la migration afin d'assurer l'intégration et le bien-être de la population migrante, la coexistence harmonieuse entre les communautés locales et celles des travailleurs migrants, un apprentissage mutuel et le développement. Elle a soutenu que les politiques adoptées devaient s'écarter des perspectives et approches traditionnelles qui prônent l'absence de différences entre les gens.

**Mme Nanayakkara** a présenté l'approche et souligné la réussite de l'Australie en matière de multiculturalisme, un concept largement soutenu et partagé par la population dans son ensemble. Elle a cité la loi australienne de 1975 sur la discrimination raciale comme fondement de l'approche multiculturelle de lutte contre les préjugés raciaux et la discrimination, et de son engagement en faveur de la diversité. En plus du cadre législatif, elle a souligné les initiatives locales et nationales en matière de défense, de recherche et d'éducation qui favorisent l'intégration du point de vue social et racial. En dépit de ses réalisations, elle a mis l'accent sur les préoccupations de l'Australie s'agissant des tendances à long terme en matière de mobilité internationale.

Son Excellence **l'Ambassadeur Swing** a souligné que la « méga tendance » actuelle de la migration est appelée à continuer à inciter les gens à traverser des frontières, favorisée à la fois par les besoins démographiques et les défis liés aux catastrophes (naturelles et provoquées par l'homme). Il a mis l'accent sur le déficit démographique et la demande croissante de travailleurs dans les pays du Nord, en particulier l'Union européenne qui à elle seule connaîtra un déficit de 14 millions de travailleurs d'ici 2020, tandis que les pays du Sud sont confrontés à une démographie galopante. Il a mis en lumière, dans le même temps, « l'arc de la souffrance humaine » résultant des crises tragiques récentes qui ont déraciné les communautés. Cependant, il a rappelé les opportunités et les progrès que la diversité pouvait apporter en matière économique. Mais, a-t-il averti, afin de tirer profit de la diversité, il est essentiel que le débat s'éloigne des clichés négatifs pour retrouver une approche historique plus précise qui démontre les aspects positifs de la migration. Il a par ailleurs rappelé l'importance de mesures d'intégration favorisant la mise en place d'une large gamme de services destinés aux migrants, par exemple des services de formation linguistique, d'éducation et des services de soins de santé.

Mme. la Secrétaire d'état **Shamsun Nahar (Bangladesh)**, a de nouveau souligné l'impact positif de la diversité pour la société dans les domaines du développement et du partage des connaissances. Elle a regretté que les avantages liés à la présence de migrants soient trop souvent minimisés et sous-estimés. Selon elle, c'est dans cette perspective que le FMMD doit aborder ces questions et partager les expériences concernant les initiatives appelant à des sociétés inclusives, harmonieuses et solidaires.

### ***Discours d'ouverture***

**Mme Sanghera** a mis en avant une approche fondée sur les droits de l'homme comprenant trois éléments clés. Premièrement, tous les migrants doivent bénéficier des mêmes droits que les ressortissants nationaux, quel que soit leur statut juridique. Deuxièmement il est d'importance critique que des politiques globales axées sur les migrants et fondées sur des données probantes et des faits (et non sur des mythes) soient élaborées. Troisièmement, les dirigeants doivent faire preuve de courage politique et prendre les mesures qui s'imposent pour s'éloigner du débat émotionnel actuel autour des

migrants et de la migration et construire de nouvelles perspectives fondées sur le respect, la compassion et l'empathie.

**M. Cholewinski** s'est placé dans la perspective du marché du travail s'agissant des questions plus larges de la diversité et de construction de sociétés harmonieuses. Il a fait état des instruments existants et du cadre juridique applicable à la protection des travailleurs migrants, qui se fondent sur les valeurs fondamentales de diversité, d'égalité et de non-discrimination. Il a souligné les avantages réciproques qui pourraient découler tant pour les employeurs que pour les travailleurs de la mise en place de lieux de travail harmonieux et d'une protection adéquate du travail, et de l'absence de ressentiment et de « nivellement par le bas ». Dans le « monde du travail », a-t-il dit, il existe un certain nombre de pratiques positives en matière de collaboration entre les employeurs et les travailleurs, comme le montre la récente déclaration des partenaires économiques et sociaux européens sur la crise des réfugiés, qui considère la migration comme une opportunité dans un contexte européen marqué par l'augmentation de la pénurie de main d'œuvre qualifiée. Il a souligné les difficultés d'intégration auxquelles les migrants restent confrontés sur le marché du travail, et a mis en avant des moyens spécifiques pour accélérer ce processus d'intégration, par exemple la formation professionnelle et linguistique. Il a également cité deux initiatives de plaidoyer visant à changer les attitudes et les perceptions du grand public envers les travailleurs migrants.

### ***Discussions ouvertes***

En tant qu'intervenant représentant la société civile, **M. Packer** s'est interrogé sur les termes utilisés pour parler de la migration et sur le fait de savoir s'ils étaient synonymes d'acrimonie ou d'harmonie. Il a dénoncé les mots, images et métaphores trompeurs (par exemple les métaphores liées à l'eau dans les expressions « vagues de réfugiés » ou « flux de migrants » par exemple) qui peuplent le discours et la sphère publics. Il a affirmé que ces expressions ont une charge sémantique raciste et xénophobe qui tend à déshumaniser les migrants et créer un sentiment de peur parmi le grand public, favorisant ainsi un environnement favorable pour la mise en place de politiques d'immigration restrictives. Il a salué le lancement de la campagne mondiale de l'ONU de lutte contre la xénophobie et renvoyé à des initiatives similaires visant à contrer la rhétorique politique qui stigmatise les réfugiés et les migrants. Il a appelé à des discours sur la migration empreints de plus d'humanité et a exhorté l'assemblée à plus d'auto-critique et de conscience concernant la manière de s'exprimer et l'utilisation de métaphores.

Au cours de la discussion ouverte, les délégués ont exprimé un solide soutien au thème choisi pour l'atelier thématique. Certains ont insisté sur l'importance d'une pleine intégration des migrants dans les sociétés en vue de protéger leurs droits fondamentaux et leur permettre de contribuer au développement de leurs pays d'accueil. En outre, il a été souligné que la migration pouvait contribuer à favoriser des sociétés harmonieuses en compensant les tendances démographiques défavorables et en stimulant l'économie. Toutefois, afin d'avoir un impact positif, la migration ne doit pas être abordée comme une « nécessité », mais doit être envisagée de sorte à régler politiquement les conflits pour limiter la migration forcée.

***Séance plénière de clôture***

Au terme des séances de discussion, les participants se sont à nouveau réunis en séance plénière pour la séance de clôture. Les rapporteurs respectifs des deux séances de discussion ont présenté leurs rapports. Ils ont été suivis par les observations finales des coorganisateur et le discours de clôture de la présidence du FMMD pour 2016.

***Séances de discussion***

**M. Samson Lungo** (Zambie), rapporteur de la première séance de discussion sur le thème « Créer des valeurs et des normes communes sous la rubrique des spécificités culturelles »<sup>6</sup>, a fait état des discussions sur les différents moyens de créer des valeurs et des normes communes entre les migrants et les sociétés d'accueil et sur les politiques et pratiques qui étaient partagées. Lorsqu'on leur a demandé quelles mesures juridiques et institutionnelles étaient en place pour assurer une société pacifique et inclusive, les participants ont évoqué le cadre actuel des droits humains comme un point de départ commun. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été mentionnées parmi lesquelles les accords bilatéraux, l'intégration de la diaspora et des migrants dans les plans nationaux de développement, la création d'un cadre institutionnel spécifique sur la mobilité humaine et la mise en place d'un système juridique qui empêche la discrimination d'une part et facilite l'intégration par le travail d'autre part.

Des mesures appropriées d'intervention politique ont été suggérées pour faciliter la participation des hommes et des femmes de cultures diverses dans la société. Les efforts visant à créer un environnement sûr et sécurisé pour les travailleurs, en vue de garantir l'accès au marché du travail et la protection, en particulier pour les plus vulnérables (par exemple, les travailleurs domestiques et les femmes migrantes) et l'octroi de droits égaux aux travailleurs migrants et locaux ont été considérés comme essentiels pour parvenir à une société inclusive. Pour y parvenir, il a été jugé important de créer des liens entre les travailleurs migrants et les employeurs ainsi qu'avec d'autres travailleurs de la communauté. Les programmes d'intégration qui offrent un accès gratuit aux services d'éducation et de formation linguistique ont été cités comme un autre bon exemple à cet égard.

L'implication des diverses parties prenantes reste cruciale pour accroître la participation de la communauté de sorte à favoriser un sentiment d'appartenance parmi les migrants et renforcer la cohésion sociale au cœur d'une diversité culturelle croissante. Les établissements d'enseignement, les employeurs et les entreprises, la diaspora, les organisations de la société civile qui fournissent une assistance directe aux migrants et aux réfugiés, les médias et les politiciens jouent un rôle dans la création et la communication de valeurs communes qui contribuent à promouvoir les synergies entre les cultures.

**Mme Imen Zahouani Houimel** (Tunisie), rapporteur de la deuxième séance de discussion sur le thème « Contribuer à l'harmonie au cœur de la diversité »<sup>7</sup>, a fait état d'un consensus parmi les participants sur les composantes essentielles de la diversité pour l'évolution de l'humanité. La migration a été reconnue

---

<sup>6</sup> La première séance de discussion a été animée par M. Ryszard Cholewinski de l'OIT.

<sup>7</sup> La deuxième séance de discussion a été animée par M. Appave, Conseiller politique spécial du Directeur général de l'OIM.

comme une réalité incontournable qui doit être gérée par les gouvernements et les autres parties prenantes concernées.

Dans la première partie de la séance, les participants se sont penchés sur les défis sociaux que posent la diversité en essayant de comprendre les raisons et les facteurs qui nuisent à son acceptation. Ils se sont dits préoccupés par les opinions négatives qui s'expriment sur la migration dans la sphère publique, ainsi que le climat de peur qui est souvent issu de l'ignorance. Le manque (voire l'absence) de communication et de mobilité, l'influence des médias, les programmes scolaires qui présentent la diversité sous un angle négatif, et la croyance en la supériorité de sa culture ont été cités comme certaines des raisons pour lesquelles les gens hésitent à accepter la diversité.

Au cours de la deuxième partie, les États membres ont partagé leurs expériences et leurs pratiques<sup>8</sup> sur les moyens permettant d'encourager les gens à accepter la diversité et à favoriser des sociétés harmonieuses et diversifiées. Les participants ont estimé dans leur ensemble que des programmes d'éducation, le dialogue interculturel et la formation linguistique étaient cruciaux pour faciliter l'intégration des migrants, le respect de leur propre culture et la cohabitation avec la communauté locale. Des initiatives concrètes visant à donner aux migrants un statut régulier et l'accès aux services de base (par exemple, l'éducation, la santé et un logement abordable), à un travail décent et à une vie culturelle riche sont également efficaces en vue de favoriser leur intégration dans la société d'accueil. Le rôle de la diaspora a également été souligné à cet égard.

Certaines recommandations ont été formulées concernant les moyens permettant de lutter contre les préjugés sur la migration et la diversité. L'instauration de liens et une collaboration avec les journalistes sur l'utilisation d'un langage plus positif sur les migrants et la migration ont été jugées importantes. Par ailleurs, il a également été considéré comme essentiel d'éviter la « politisation » et une approche « sécuritaire » de la migration et de la mobilité, un phénomène qui a récemment pris de l'ampleur, dans l'optique de favoriser des sociétés harmonieuses et diversifiées.

Les participants ont aussi rappelé que l'intégration intervient surtout au niveau local et que les autorités locales et les administrations municipales jouent un rôle clé dans le renforcement de la cohésion sociale. À cet égard, il a été proposé que le FMMD participe à la préparation de la prochaine conférence HABITAT III. Dans le même ordre d'idée, le FMMD a été instamment invité à contribuer aux processus pertinents qui encouragent la diversité et promeuvent la protection des droits des migrants et leur pleine intégration dans les sociétés d'accueil.

### ***Observations finales des co-organiseurs***

**Mme Nanayakkara** a mis en avant d'autres enjeux qui devront être examinés et discutés. Elle a d'abord souligné les défis liés à la diversité et à la cohésion sociale dans les zones régionales, en particulier en ce qui concerne la double nationalité. Elle a également indiqué que la migration circulaire, qui se caractérise par un mouvement continu des personnes entre les pays de départ et de destination, devait être prise en considération dans le cadre des discussions relatives à la création de sociétés harmonieuses.

---

<sup>8</sup> Voir l'Annexe 1.

Son Excellence l'**Ambassadeur Sinjela** a invité les participants à s'inspirer des expériences nationales et des meilleures pratiques présentées lors des discussions.

***Conclusions par la présidence du FMMD***

En conclusion, son Excellence l'**Ambassadeur Haque** a réitéré que l'objectif de la présidence du neuvième FMMD était d'intégrer les discussions sur la mobilité et les sociétés harmonieuses dans le cadre plus large de l'Agenda 2030. Il a souligné que les sociétés fondées sur la diversité étaient par nature entrepreneuriales, productives et innovatrices et que la construction d'une société cohérente et harmonieuse au cœur de la diversité passait par une intégration réussie permettant aux personnes de diverses identités et cultures de coexister pacifiquement. Selon lui, la transformation trop rapide des sociétés explique la difficulté et la réticence à accepter et à embrasser la « diversité » et « l'altérité ». Afin de faciliter l'acceptation et la transition de sociétés homogènes vers des sociétés hétérogènes, le respect mutuel et la confiance mutuelle sont essentiels. Il a conclu en énumérant cinq facteurs favorisant des sociétés harmonieuses : l'intégration politique, économique et culturel ; la reconnaissance de la réalité que nous vivons dans un monde pluriethnique et multiconfessionnel ; un dialogue ouvert sur la sécurité et la religion ; et la reconnaissance de l'existence d'identités et de valeurs démocratiques multiples.

RAPPORT du

**Troisième atelier thématique dans le cadre de la présidence du neuvième FMMD**

**sur la migration pour la paix, la stabilité et la croissance**

*19 juillet 2016, New York*

## Rapport résumé

### *Séance plénière inaugurale*

Le troisième atelier thématique organisé sous la présidence bangladaise du neuvième FMMD 2016 sur le thème « Migration pour la paix, la stabilité et la croissance » a eu lieu au siège des Nations Unies, à New York, le 19 juillet 2016. Y ont participé 140 représentants, provenant de 60 États membres, 17 organisations internationales et des représentants de la société civile.

L'atelier thématique s'est tenu avec en toile de fond le Sommet de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies (New York, 19 septembre 2016). Ce Sommet sera l'occasion pour les États membres des Nations Unies, les organisations internationales et la société civile mondiale, confrontés aux débats actuels sur la migration et la mobilité au sein des sociétés qui confèrent de nouvelles dimensions et posent de nouveaux défis, de débattre de ce qui sera l'un des points clés du Sommet : l'élaboration d'un « Pacte mondial » favorisant une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable en vue de l'accomplissement de la cible 10.7 des objectifs de développement durable.

Dans son allocution d'ouverture, le président en exercice du neuvième FMMD son Excellence l'Ambassadeur Shahidul Haque, a souligné que l'Agenda 2030 avait reconnu la migration internationale comme une réalité multidimensionnelle d'importance majeure pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, qui nécessite une réponse cohérente et globale. Il a souligné que, dans ce contexte, le moment était venu pour la communauté internationale d'engager une coopération axée sur les résultats afin de garantir une migration sûre, ordonnée, régulière et responsable, et faire face aux « côtés sombres » de la migration. Il a en outre mis en avant que, malgré plusieurs tentatives de « politiser » et « sécuriser » la migration, les développements récents nécessitent une réponse plus forte, mieux coordonnée et plus complète de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux sous-régional, national, régional et mondial.

Il a été rappelé que la reconnaissance par le Bangladesh, en tant que pays assumant la présidence du FMMD en 2016, des liens de causalité qui existent entre migration, instauration de la paix, une stabilité plus large et des objectifs de croissance au sein des économies et des sociétés n'avaient pas reçu toute l'attention nécessaire. Ce sentiment a été ressenti plus fortement encore dans le cadre des discussions complexes sur la cible 16.1 des objectifs de développement durable relative à la gouvernance, à l'état de droit, à la paix et à la stabilité. Les flux et schémas de migration divers et complexes ont récemment été



affectés, entre autres, par quatre facteurs : (a) la montée du terrorisme et des violences liées aux extrémismes qui a entraîné des déplacements forcés de population ; (b) l'ascension de mouvements politiques forts nationalistes et identitaires ; (c) le récent débat sur le tissu pluraliste, multi-ethnique, multi confessionnel et multi-culturel de la société dans des pays affichant des niveaux différents de développement ; et (d) la baisse de l'impact de la mondialisation, qui a conduit à un ralentissement de la croissance économique et de l'emploi.

Le président a exhorté les participants à l'atelier à explorer, entre autres choses, les liens entre migration, paix, stabilité et croissance, à réfléchir sur la nature des crises, autrement dit à déterminer si elles ont été provoquées par l'homme ou résultent de causes naturelles, et sur leurs effets et conséquences vis-à-vis de la migration et de la mobilité, et à examiner les mécanismes existants en matière de gouvernance de la migration. Il a estimé que les principes, outils, instruments et cadres actuels, dont la plupart ont été créés dans le sillage de la Seconde guerre mondiale, s'avéraient de plus en plus insuffisants pour faire face à une migration devenue volatile et fluide. Il a estimé qu'une approche différente en matière de gouvernance de la migration serait nécessaire pour faire en sorte que la migration puisse réellement fonctionner et contribuer à la paix, à la stabilité et à la croissance.

Plusieurs allocutions de haut niveau présentées lors de la séance plénière inaugurale (jointes au présent document) ont mis en évidence les thèmes clés et points de vue suivants.

### ***Liens entre migration et paix, stabilité et croissance***

La migration et la mobilité humaine ont un impact positif sur le développement et sont reconnues comme un facteur de prospérité économique et de progrès social dans les pays d'origine et de destination. Au-delà des envois de fonds, les migrants créent des réseaux de connaissances et de commerce, favorisent l'échange de savoir-faire et ramènent dans leur pays des compétences indispensables, des connaissances, de l'expérience et des contacts, mais également des connaissances financières et d'autres formes de culture. Ils permettant aussi de palier la pénurie de main d'œuvre et de compétences à tous les niveaux, renforçant ainsi l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les sociétés d'accueil.

L'Agenda 2030 suggère l'opportunité de favoriser les effets positifs de la migration sur le développement. L'objectif pour la communauté internationale en vue de parvenir aux objectifs de développement durable, qui visent en particulier à ne laisser personne de côté, y compris tous les migrants, est de réduire les frais d'envoi de fonds, d'améliorer les conditions de travail des migrants et globalement de faciliter une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable. En exploitant l'impact potentiel global que la migration est susceptible d'avoir sur le développement, il est possible d'atteindre les ODD.

La migration représente une face visible de la mondialisation et non pas seulement un défi. Il est essentiel de favoriser un débat équilibré sur la migration de manière à empêcher qu'elle devienne un bouc émissaire commode pour les problèmes politiques, sociaux et économiques auxquels une société donnée peut être confrontée dans le contexte de la dynamique de la mondialisation. Le discours doit également évoluer pour sortir de la vision négative attachée à la migration et regarder davantage quels sont les moyens permettant d'apporter aux migrants et aux sociétés d'accueil la stabilité et la croissance.

***Nécessité d'une approche globale de la gouvernance de la migration à l'échelle mondiale***

La crise migratoire mondiale ne montre aucun signe de ralentissement. L'année 2016 doit être l'occasion pour le système international d'aborder enfin les lacunes et limites observées et, par conséquent, de concevoir et d'adopter des mesures significatives en vue d'une meilleure gouvernance de la migration à l'échelle mondiale.

Alors qu'il existe des cadres transnationaux en matière d'environnement, de commerce et de finance, aucune approche globale n'a été définie s'agissant de la gouvernance de la migration internationale.

Une première étape cruciale à cette fin doit être d'intégrer l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au système des Nations Unies. Il est important de donner à l'OIM le rôle moteur dont elle a besoin pour lui permettre de répondre efficacement et globalement aux enjeux et questions liées à la migration à l'échelle mondiale.

Un cadre global abordant tous les aspects de la migration, y compris les questions identifiées comme problématique, comme les mouvements irréguliers, les violations des droits et les questions relatives à la sécurité, doit être élaboré pour faire en sorte que la migration contribue à la paix mondiale, à la sécurité et à la croissance. Surtout, la communauté internationale, dans le cadre de la coopération en matière de gouvernance de la migration internationale, doit tenir compte des réalités de la mondialisation et non pas travailler contre elle.

***Sommet de l'ONU du 19 septembre sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants***

Le Sommet de l'ONU sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants qui s'est tenu le 19 septembre 2016 fournit une occasion importante de faire progresser la mise en œuvre de la cible des objectifs de développement durable relative à une migration sûre, ordonnée, régulière et responsable. C'est à juste titre que le rapport du Secrétaire général de l'ONU (en préparation pour le Sommet) appelle à un processus mené au niveau des États afin d'élaborer un cadre global de coopération internationale sur les migrants et la mobilité humaine sous la forme d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées et d'organiser une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales en 2018 en vue de son adoption.

***Éléments pour un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées, régulières et responsables***

Le Pacte mondial doit promouvoir la migration et le développement en facilitant la mobilité des migrants, en veillant à leur intégration dans les pays de destination et en leur permettant de conserver le fruit de leur travail.

Il doit aborder la question de la migration irrégulière en renforçant les contrôles en matière de migration et en luttant contre le trafic des êtres humains. Cela suppose également de garantir la protection des migrants en situation de vulnérabilité et la pleine protection de leur droits fondamentaux, ainsi que de leur droit de retourner dans leurs pays d'origine.

Les déplacements et les multiples dimensions des crises migratoires, y compris les flux migratoires mixtes doivent également y figurer.

Son objectif doit être de gérer à long terme les facteurs et les impacts de la migration tout en répondant aux crises à court terme, mais aussi de gérer de nouveaux flux de migrants tout en favorisant l'intégration des anciens.

***Au cours des allocutions et discussions des intervenants de haut niveau et des participants, les opinions et observations clés suivantes ont été exprimées :***

Il est de la responsabilité du FMMD de délivrer un message positif centrée sur les droits humains afin de promouvoir une migration sûre, ordonnée, régulière et responsable. Le neuvième Sommet du FMMD (Dhaka, décembre 2016) devrait apporter une contribution précieuse dans cette direction, non pas seulement dans l'optique de l'examen des objectifs de développement durable, mais aussi dans le cadre du processus de la Conférence intergouvernementale sur les migrations internationales (2018).

La communauté internationale doit veiller à ce que le Sommet du 19 septembre et le Pacte mondial qui devrait être adopté par la suite ne deviennent pas un simple exercice de redéfinition ou de renégociation des progrès qui ont été difficilement accomplis jusqu'à aujourd'hui. Au lieu de cela, le processus doit viser à de nouvelles avancées dans la mise en œuvre des obligations existantes et l'établissement d'un cadre et de dispositifs institutionnels pour faire de la migration un phénomène positif.

Une réponse collective à la définition d'une approche globale de la gouvernance de la migration est un impératif à la fois humanitaire et économique. Afin d'aborder la question de la migration de manière ciblée et cohérente, la communauté internationale doit mettre en place trois groupes de mesures politiques clés qui consistent en : (a) la création d'un dispositif complet permettant aux personnes de se déplacer de manière sûre et régulière d'un pays à l'autre ; (b) un contrôle efficace aux frontières et la mise en place de mesures de prévention et de répression de la contrebande et du trafic ; et (c) la création d'un ensemble de mesures politiques aptes à répondre au défi de la mobilité résultant des crises et des situations d'urgence (naturelles ou provoquées par l'homme).

Les Nations Unies apparaissent comme le lieu idéal pour travailler à une vision plus positive et montrer comment les États membres peuvent coopérer pour favoriser une gouvernance efficace de la migration dont les effets seront bénéfiques aux migrants, leurs familles et les pays d'origine et de destination. Jusqu'à présent, le FMMD a encouragé nombre de ces discussions et construit la confiance nécessaire entre les États pour ménager les multiples sensibilités en matière de gouvernance de la migration.

Après le lancement en 2015 de l'agenda européen en matière de migration, l'Union européenne (UE) a relevé ses ambitions et intensifié ses efforts en organisant un sommet sur la migration à La Valette (2015) et en mettant sur pied un fonds fiduciaire d'urgence UE-Afrique dans le but de répondre aux causes profondes des déplacements forcés et de la migration irrégulière tout en améliorant la gouvernance globale de la migration et des flux de réfugiés dans les pays africains partenaires.

La dimension extérieure des lois sur la citoyenneté et l'intégration politique des migrants doivent également être prises en compte. Bien que les droits civils et sociaux sont largement attachés à la résidence, les droits politiques et en matière de mobilité ont tendance à découler de la citoyenneté. Le manque de participation politique des immigrants, à savoir le manque d'accès à la citoyenneté, de libertés politiques et d'accès à la représentation indirecte (ONG, syndicats, organismes consultatifs) crée « un déficit démocratique » qui doit être comblé.

Assurer une gouvernance plus efficace de la migration internationale est une tâche difficile. La migration internationale est souvent considérée comme un facteur de « perturbation », à l'instar d'autres phénomènes majeurs tels que le changement technologique ou l'évolution des rôles sexuels. Ces facteurs de perturbation apportent à l'échelle mondiale des avantages importants pour tous en termes de transformation, mais ils font aussi des gagnants et des perdants. Néanmoins, il y a suffisamment d'objectifs communs sur lesquels tous les États et les autres parties prenantes peuvent s'entendre pour mettre en place un programme de coopération d'envergure en matière de gouvernance de la migration internationale, notamment la nécessité d'une meilleure connaissance et compréhension de la migration, la reconnaissance de l'impératif de réduire le nombre de décès de migrants en mer, dans le désert et aux mains de passeurs sans scrupules, l'aspiration à réduire l'influence des réseaux criminels, la nécessité de minimiser les tensions entre les migrants et les communautés d'accueil et de garantir une plus grande sécurité et dignité des migrants, le renforcement de la sécurité au niveau national et de la capacité des États à mettre en œuvre les politiques qu'ils ont adoptées.

Au fil des ans, les discussions au sein du FMMD ont influencé le débat mondial sur la migration et le développement et pesé sur l'élaboration et l'amélioration des dispositifs politiques nationaux et régionaux. Mais, le temps est venu pour les prochaines étapes de renforcer la coopération et la coordination mondiales sur la mobilité humaine sur la base de principes et valeurs. Le FMMD doit continuer de servir de plate-forme pour le dialogue, non seulement pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, mais aussi dans le cadre du processus d'élaboration d'un pacte mondial sur les migrations.

Il est impératif de se concentrer sur la création d'un récit équilibré sur la migration et l'amélioration de la perception de la population en général sur les questions de migration et les communautés de migrants. Nous devons également analyser l'approche des médias ou la façon dont ils influencent le grand public sur les questions liées à la migration. Il faut donner aux acteurs conventionnels et aux nouveaux acteurs, notamment les journalistes, avocats, décideurs politiques et le grand public une vision plus complète et plus nuancée des principales questions que posent actuellement la migration et la mobilité. Pour ce faire, nous devons favoriser et encourager la mise en place d'instances favorisant un débat public plus précis et approfondi. En 2015, l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) a lancé l'initiative « #SpreadNoHate » en vue d'explorer les raisons pour lesquelles le « discours de haine » reste un élément omniprésent qui contribue aux violences extrémistes qui ciblent en particulier les communautés de migrants.

### ***Discussion interactive ouverte***

Durant la séance de discussion interactive organisée dans le cadre de la session plénière, seize États membres et trois organisations ont partagé leurs points de vue respectifs. Ils ont tous souligné les liens profonds qui existent entre paix, stabilité et croissance d'une part et migration et mobilité d'autre part. Un délégué a expliqué avec éloquence que « Sans la paix, il serait difficile de favoriser la mobilité des personnes et des mouvements de populations. Le phénomène de la migration ne peut prospérer en cas de crises internes ou de conflits internationaux. Sans la stabilité et la sécurité des États, il serait difficile, voire impossible, de contrôler les mouvements et les flux migratoires. Sans croissance, la communauté internationale sera toujours confrontée à des problèmes. Pour assurer une migration dynamique et bénéfique pour tous, nous devons faire en sorte que la paix règne partout dans le monde. »

***Liens entre migration et paix, stabilité et croissance***

L'atelier a souligné la nécessité de renforcer le régime de protection internationale des réfugiés en vigueur et aussi l'importance d'améliorer la gouvernance actuelle de la migration. Les participants ont reconnu les principes communs et les droits applicables à la fois aux réfugiés et aux migrants et soutenu les éléments qui sont inclus dans (le projet actuel du) le document final du Sommet du 19 septembre, y compris la protection le long des routes migratoires, les conditions d'accueil, la lutte contre la xénophobie et la promotion de politiques d'intégration. Ils ont réaffirmé que toutes les discussions et les actions orientées vers l'établissement d'un cadre de gouvernance de la migration doivent être centrées sur les droits fondamentaux des migrants.

Les participants ont fait part de leur préoccupation commune concernant la vision négative attachée aux migrants et à la migration qui entravent la construction de sociétés harmonieuses, en particulier dans les pays de destination. Ils ont souligné la nécessité de remédier à ce problème, notamment en améliorant la perception que le grand public a des migrants et de la migration de main d'œuvre avec l'aide des médias traditionnels et des nouveaux médias et en améliorant les mécanismes de formation et d'immigration.

La contribution des migrants au développement des pays d'origine, de transit et de destination a été reconnue sans équivoque. Les participants ont affirmé que la migration a été et restera un facteur clé et un moteur pour le développement économique, social et éducatif pour presque tous les pays dans les années à venir. À cet égard, il a été souligné qu'une promotion et une gestion efficace de la circulation des personnes à travers les frontières pouvaient être un outil utile pour participer aux réseaux de production spécialisés, aux échanges bilatéraux et à l'exportation et en tirer profit. Cela sera d'autant plus vrai dans le cadre de l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondialisées. À l'inverse, les conditions strictes en matière de visa entravent le commerce et impactent de manière négative les entreprises au travers d'une augmentation des coûts, de retards dans les projets ou livraison, d'une réduction de la production et de la perte de contrôle ou d'opportunité.

En plus de l'ouverture de voies de migration plus régulières, les participants ont insisté sur la nécessité d'offrir un travail décent et une protection sociale à toute personne dans les pays de destination (y compris les nationaux, les migrants et les réfugiés). Dans ce contexte, le travail décent et l'emploi productif ont été considérés comme des éléments clés pour la réalisation de la cible 8 des objectifs de développement durable.

Les participants ont également débattu de leurs politiques et programmes respectifs visant à promouvoir la paix, la stabilité et la croissance pour les migrants et leurs communautés d'accueil. Il a été noté que certains pays octroient aux migrants les mêmes droits qu'à leurs propres citoyens, et que quelques autres ont changé leurs politiques afin de permettre aux travailleurs migrants irréguliers de bénéficier de soins de santé, d'une éducation pour leurs enfants et d'être protégés. Par exemple, certains des pays africains (notamment en Afrique de l'Ouest) ont toujours offert l'hospitalité aux migrants et favorisé leur intégration dans leurs territoires dans une perspective de paix, de stabilité et de développement. Or, les migrants provenant de ces pays africains font l'objet d'une répression arbitraire et/ou sont expulsés par certaines autres communautés d'accueil. Les participants ont exhorté le FMMD à se saisir de cette question et de travailler à une promotion efficace du partage des bonnes pratiques pour le bien des migrants.

### ***Gouvernance de la migration internationale***

L'atelier a été unanime sur la nécessité de renforcer les liens entre l'OIM et les Nations Unies. Si tous les participants ont exprimé le souhait que le renforcement de ces liens vienne combler certaines lacunes au niveau international, ils ont rappelé que d'autres lacunes existent en matière de gouvernance de la migration en dehors des Nations Unies et des cadres internationaux des droits de l'homme. Bien que les processus menés par les États, comme le FMMD, aient évolué au fil du temps pour intégrer tous les aspects de la migration, ces processus restent limités par leur nature volontaire qui consiste à faire des propositions en vue de combler les lacunes.

La nécessité de clarifier les concepts et terminologies utilisés a été mise en évidence. Il a été suggéré d'expliquer davantage le terme de « gouvernance » et de créer un groupe de travail spécial impliquant toutes les institutions concernées des Nations Unies chargé de mieux identifier et de comprendre les éléments inter-culturels susceptibles de favoriser une coexistence pacifique entre les migrants et leurs communautés d'accueil et le dialogue social sur la migration.

Un consensus s'est fait jour sur l'adoption d'une approche globale et multipartites et la nécessité de promouvoir le dialogue afin de favoriser la convergence à tous les niveaux. De nombreux participants ont insisté sur le fait que la communauté internationale devait employer utilement ses efforts, son temps et ses ressources afin d'éviter les initiatives disparates ou faisant double emploi.

Tous ont admis sans réserve que la gouvernance de la migration devait être une responsabilité partagée, d'abord au sein des États, entre les gouvernements, les institutions non gouvernementales, la société civile et les organisations internationales et, au-delà, entre les nations et les régions. Cependant, les différences en termes de capacités parmi les États membres doivent être prises en compte dans le partage de cette responsabilité. Un appel a été lancé pour que soit rappelé la nécessité d'une coopération internationale et d'un partage des responsabilités, qui est d'autant plus essentiel pour les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

L'autre aspect important concerne la suppression de la segmentation qui existe au sein du système des Nations Unies mais également au niveau national entre les agences de développement et les agences humanitaires. Il est impératif que tous les acteurs concernés travaillent de concert pour faire en sorte d'empêcher les déplacements forcés et de permettre aux personnes vulnérables qui le souhaitent de pouvoir se déplacer de leur propre initiative.

### ***Rôle des multiples parties prenantes (société civile, secteur privé, syndicats, partenaires régionaux, etc.)***

Aux niveaux national et local, une approche multipartites et l'instauration de partenariats sont vitales. Dans la réalisation des objectifs liés au travail décent et à la protection sociale, par exemple, les syndicats ont un rôle important à jouer. Les autorités locales sont également des parties prenantes cruciales dans la promotion de la migration pour le développement et la construction de sociétés harmonieuses.

L'intégration des politiques migratoires dans le cadre de la coopération régionale et internationale a été également mise en avant. Les communautés économiques régionales (CER), en particulier en Afrique, les initiatives Micic et Nansen figurent parmi les exemples de cadres de coopération en matière de migration existants axés sur les résultats.

Reste pour les acteurs du développement à se concentrer davantage sur les situations de fragilité qui conduisent à terme à des déplacements forcés. Les documents de travail du Sommet Humanitaire Mondial, par exemple, ont mis en avant l'augmentation significative du nombre de personnes en situation de fragilité.

Afin de promouvoir une approche cohérente et coordonnée pour répondre aux besoins des réfugiés et des migrants, la société civile mondiale a récemment élaboré un programme d'action collective, le Nouveau pacte pour les réfugiés, les migrants et les sociétés. Le document attire l'attention sur les principes directeurs et appelle à un partage des responsabilités, un changement dans la vision de la migration et le renforcement des partenariats multipartites pour garantir une migration plus régulière, plus ordonnée et plus sûre, et œuvre en faveur d'une meilleure protection et assistance aux migrants vulnérables, qu'ils soient réfugiés ou migrants.

Le secteur privé a été désigné comme un partenaire important dans la promotion du dialogue mondial sur la migration, la mobilité humaine et le développement. À cet égard, le mécanisme d'interaction FMMD/Secteur privé a été cité comme une étape importante pour combler une lacune de longue date dans les discussions du Forum mondial sur la migration et le développement.

### ***Reconnaissance des contributions du FMMD***

Les participants ont été unanimes à reconnaître la contribution du Forum mondial dans la promotion de la question de la migration dans l'Agenda 2030 et sa capacité à enrichir encore les discussions et les processus mondiaux visant à renforcer la gouvernance de la migration internationale (Pacte mondial).

### ***Faits saillants des trois séances de discussion (parallèles)***

#### **A. Gouvernance de la migration - Mise en œuvre des engagements de l'Agenda 2030 en matière de migration**

[Modérateur : **M. Dominique Favre**, Vice-directeur adjoint, Agence suisse pour le développement et la coopération (DDC)]

Donnant le ton de la discussion, M. Thomas Gass, Sous-Secrétaire général ONU DAES, a salué l'orientation thématique de l'atelier qui s'inscrit dans les efforts continus déployés par la communauté internationale pour faire face aux déplacements massifs de migrants et de réfugiés et mettre en œuvre l'Agenda 2030. Soulignant l'aspect transversal des questions de migration, il a mis en avant le principe de l'intégration, incarnée dans la cible 16 de l'Agenda. Selon lui, l'intégration doit être une ligne directrice non seulement pour les sociétés, mais aussi pour le fonctionnement efficace des organes intergouvernementaux et pour la coopération entre les organisations. Il a reconnu le potentiel du FMMD à jouer le rôle de « centre d'accueil » du Forum de haut niveau politique (HLPF) en lui fournissant une plateforme permettant un travail de terrain et la tenue de discussions informelles. Il a également souligné l'importance de la cible 17 des objectifs de développement durable sur le renforcement de la mise en œuvre des partenariats et sur les autres cibles directement pertinentes pour la migration. Les participants ont reconnu que le suivi de l'Agenda 2030 et l'avancement de sa mise en œuvre appelaient à une innovation considérable et une grande flexibilité à plusieurs niveaux.

Des préoccupations ont également été exprimées sur les moyens d'atteindre les objectifs globaux et universels de l'Agenda 2030 du fait des différences dans la capacité des pays, notamment les pays du

Sud et les pays du Nord, à intégrer ses objectifs et à les mettre en œuvre. Il a été souligné que les partenariats visant réellement à renforcer la coopération devaient aborder à la fois les causes et les symptômes. En outre, les conclusions provenant d'études et de documents pertinents ont été analysées, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes et la réduction des coûts de migration. Ces études peuvent aider les décideurs à mieux comprendre la diversité des migrations et guider leurs actions. Les États membres ont également été encouragés à ratifier les conventions existantes, en particulier sur la mobilité de la main-d'œuvre et la migration.

Un consensus plus large s'est manifesté sur l'objectif visant à ne laisser personne de côté, qui pourrait être atteint grâce à l'intégration des politiques migratoires nationales dans la planification du développement et la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et à des mécanismes, ressources et instruments internationaux mieux réglementés, parmi lesquels les accords bilatéraux et les cadres de coopération régionale. Les dispositions de l'Agenda 2030 qui sont pertinentes à la migration, le sommet sur les migrants et les réfugiés du 19 septembre 2016 et le Pacte mondial sur la migration (proposé pour 2018) constituent chacun un socle pour la mise en place d'une gouvernance plus robuste de la migration internationale.

## **B. Gouvernance de la migration – Répondre aux défis de la migration**

*[Modérateur : Son Excellence l'Ambassadeur Miguel Ruiz Cabañas, Sous-Secrétaire (Affaires multilatérales et droits de l'homme) au Ministère des Affaires étrangères du Mexique]*

M. Gervais Appave, conseiller de la présidence du neuvième FMMD, a évoqué le paradoxe qui entoure la migration. D'une part, son importance est internationalement reconnue, comme en témoigne l'inclusion de la migration dans le nouveau cadre de développement (Agenda 2030); et, d'autre part, elle continue d'être considérée comme une menace du point de vue social, économique et politique. Il a convenu (avec une affirmation faite plus tôt) que la migration était un facteur de perturbation, autrement dit, un phénomène entraînant d'importantes transformations. Il s'est dit d'accord avec la nécessité d'aborder les questions d'une manière cohérente et ciblée, la difficulté résidant dans l'absence de valeurs communes et partagées sur la migration. Il a estimé par ailleurs que la migration continuait d'être perçue comme un phénomène négatif et s'est interrogé sur les moyens d'élaborer une approche globale fondée sur des instruments normatifs susceptibles de favoriser la diversité, l'unité et le développement.

Les représentants des États membres ainsi que d'organisations de la société civile et d'organisations internationales ont fait part de leurs préoccupations particulières et fait des propositions précises pour aller de l'avant. Certains participants ont demandé plus de clarté concernant l'élaboration du futur cadre de gouvernance sur le plan sociétal et de la sécurité. Ils ont également plaidé pour une meilleure prise en compte des aspects les plus sombres de la migration (par exemple la traite des personnes) dans les discussions, un meilleur partage des informations et une plus grande transparence dans le domaine de la politique migratoire, un partage des responsabilités et la mise en place de mesures permettant de répondre aux situations de fragilité. Enfin, un appel a été lancé à plus d'engagement au niveau régional, notamment par l'organisation de davantage de réunions sur le continent africain.

Des dispositifs et expériences pratiques permettant de traduire les mots en actes ont été cités, notamment les initiatives relatives à la fourniture d'une protection et de services consulaires, au renforcement des capacités dans les pays de départ, au recrutement, à la transférabilité des droits de



retraite et aux services sociaux. Mais, l'aspect le plus important serait de développer et mettre en œuvre un cadre commun permettant de regrouper l'ensemble de ces initiatives. Tous les participants ont convenu de la nécessité de résoudre le déficit restant lié à l'existence de lois internationales disparates dans le domaine de la migration et de traduire les principes en actes.

### C. **Gouvernance de la migration – Les déplacements et les migrations en situation de crises**

[Co-moderateur(s): **Mme Suzanne Sheldon**, Directrice du Bureau des migrations internationales, Département d'État des États-Unis; et avocate. **Francisco Noel Fernandez**, Adjoint spécial (Chef de Mission II), Bureau du Sous-Secrétaire aux questions relatives aux travailleurs migrants, Philippines]

La protection des migrants vulnérables dans les situations de conflit ou de catastrophes naturelles et la notion de «mini-multilatéralisme» ont été parmi les principaux sujets abordés.

La représentante de la Fondation Mary Robinson a insisté sur les enjeux liés à l'augmentation croissante des températures à l'échelle de la planète et au changement climatique, qui constituent une menace supplémentaire pour les personnes en situation de vulnérabilité. Elle a expliqué que les déplacements induits par le climat étaient un sujet croissant de préoccupation non seulement du fait de leur caractère destructeur mais aussi en raison du manque de protection juridique dont bénéficient les personnes et les communautés touchées. Plutôt que de créer de nouveaux mécanismes, elle a plaidé pour l'inclusion dans les instruments politiques et juridiques existants des questions liées aux déplacements climatiques.

Mme Michelle Klein Solomon, Directrice du Secrétariat de l'initiative sur les migrants dans les pays en crise (Micic) a présenté l'Initiative Micic comme un exemple abouti de «mini-multilatéralisme» qui consiste en un processus mené par les États sur la base d'une approche globale, consultative, inclusive et non contraignante mais orientée vers l'action, et qui fournit aux États membres et aux autres parties prenantes concernées une boîte à outils destinée à les guider. Elle a exposé les facteurs à l'origine de la migration liée aux situations de crise, soulignant que les crises surviennent dans les trois étapes de la migration et dans les pays d'origine, ainsi que dans les pays de transit, où les migrants peuvent être confrontés à une extrême vulnérabilité, et enfin dans les pays de destination, où ils ne bénéficient pas toujours des conditions nécessaires en termes de sécurité. La résilience des migrants, a-t-elle dit, peut être améliorée si les migrants sont protégés dans les situations normales. Elle a appelé à la consolidation des organes juridiques existants, en particulier la Convention de 1951, qui peut être appliquée de manière flexible et être adaptée à différentes situations.

Les participants ont également cité l'Initiative Nansen, qui se présente aujourd'hui sous la forme d'une plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (octobre 2015), comme un autre exemple remarquable de mini-multilatéralisme. La plateforme s'attache aujourd'hui à combler les lacunes en matière de coopération et de protection auxquelles sont confrontés les migrants en cas de catastrophe naturelle. Les participants ont appelé à coordonner et faire converger les différentes initiatives et mis en garde contre la réouverture du débat autour de la Convention sur les réfugiés de 1951. Soucieux d'aller de l'avant, ils ont invoqué la nécessité d'une ratification et d'une mise en œuvre plus larges de la Convention et la reconnaissance d'autres situations susceptibles de créer des vulnérabilités.

### **Séance plénière de clôture**

Les modérateurs respectifs ont procédé à un bref compte-rendu de chacune des trois séances de discussion et fait part de leurs propres réflexions. **M. Guy Ryder**, Directeur général du BIT, **M. Reinhard**

**Krapp**, représentant la future co-présidence allemande du FMMD pour 2017-2018, son Excellence l'Ambassadeur **Masud Bin Momen**, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU à New York, se sont exprimés lors de la séance plénière.

Brèves conclusions de **M. Dominique Favre** (modérateur, séance de discussion I) : les participants ont vu dans l'Agenda 2030 une occasion unique d'inclure la migration et les migrants dans de nombreux thèmes des ODD, par exemple la santé, le genre, l'éducation, etc. Ils ont exprimé leur volonté de tenir compte de la migration dans les stratégies nationales respectives de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de respecter leurs engagements s'agissant de l'adoption de normes. Ils ont également reconnu le manque d'équilibre entre les discours et les réalités nationaux et internationaux. Les participants ont fait part de leur espoir que les résultats du sommet sur les réfugiés et les migrants du 19 septembre renforceront les engagements en matière de migration pris dans l'Agenda 2030 et au-delà.

Son Excellence **Miguel Ruiz Cabañas** (modérateur, séance de discussion II) a fait état des riches discussions relatives aux nombreux aspects et enjeux de la migration, y compris les préoccupations liées aux petits pays insulaires, les liens entre migration et divers thèmes présents dans l'Agenda 2030, les droits fondamentaux des migrants et les facteurs de déplacement. Il a indiqué que de nombreux pays qui avaient exprimé leur soutien à une coopération internationale continue, sont maintenant prêts à passer à l'étape suivante dans le processus de gouvernance mondiale. Il a cependant fait valoir qu'avant de s'engager dans cette voie, les États devaient d'abord examiner leurs politiques nationales et renforcer leurs capacités nationales. Il a énuméré les préalables à l'instauration d'une gouvernance de la migration, notamment une analyse des facteurs qui poussent les gens à quitter leurs foyers, l'élaboration et l'approbation d'une feuille de route commune, la reconnaissance à la fois d'une responsabilité partagée et d'une prospérité partagée en matière de migration, et la mise en place de mesures permettant un déplacement sûr et ordonné des migrants qui protègent leurs droits et ceux des États et contribue ainsi à une plus grande sécurité à l'échelle mondiale.

**Mme Suzanne Sheldon** (modératrice, séance de discussion III) a rapporté que les participants à la session avaient reconnu les nombreuses couches et facteurs à l'origine de la migration induite par les situations de crise et le manque de solutions politiques, qui appellent à des réponses aux niveaux international, national et local. À l'instar de nombreux participants, elle a convenu qu'il n'y avait pas besoin d'élargir la définition actuelle de la notion de réfugié, qui s'est avérée être très flexible. Les participants ont également souligné la nécessité, en l'absence de cadre global, de compiler, de rassembler et de présenter de façon cohérente aux États et aux autres parties prenantes, les nombreuses lois, pratiques et politiques applicables aux migrants. La séance a été l'occasion également d'évoquer les initiatives Micić et Nansen, des processus pratiques dirigés par les États avec la participation de multiples parties prenantes et orientés vers l'action, comme des exemples de réussite en matière de « mini-multilatéralisme ». Parallèlement, les participants ont reconnu la capacité des organisations régionales et des communautés économiques régionales à faire naître des solutions créatives et innovantes au sein des régions. Ils ont également rappelé que le respect des droits fondamentaux de toute personne, y compris les migrants, demeurerait un principe de base des discussions ou actions entreprises par la communauté internationale.

**M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT**, a fait remarquer que la notion complexe de migration pour la paix, la stabilité et la croissance faisait écho à l'action de l'OIT, qui est fondée sur l'idée que sans justice sociale, la paix et la stabilité seront menacées. Il a jugé que l'Agenda 2030 était un jalon essentiel à partir

duquel un ensemble de principes sur la gouvernance de la migration pourrait être élaboré lors du Sommet sur les réfugiés et les migrants du 19 septembre. Il a également reconnu l'existence d'un vaste capital normatif sous la forme de politiques et de normes qui ne doit pas être abandonné ou occulté, mais utilisé et mis à profit dans l'établissement d'une gouvernance de la migration. Il a soutenu par ailleurs que le rejet envers la migration qui transpire dans le discours politique, était le reflet de l'hostilité de l'opinion publique et de préoccupations manifestes en matière de gouvernance de la migration. La seule voie de sortie selon lui est de garantir le respect des droits fondamentaux des migrants. Pour ce qui concerne la migration de main d'œuvre, cela suppose de garantir l'égalité de traitement au travail et l'adoption de minimums salariaux, de lutter contre le chômage des jeunes et le travail informel et d'améliorer l'accès au marché du travail en général. Peu importe les raisons qui poussent les migrants à quitter leur pays, tous doivent pouvoir accéder au marché du travail.

**M. Reinhard Krapp**, au nom de son Excellence l'Ambassadeur Harald Braun, Représentant permanent de l'Allemagne auprès des Nations Unies à New York et de la future présidence allemande du FMMD, a expliqué que l'Allemagne, en tant que pays ayant une vaste expérience en matière d'immigration, considérait la mobilité humaine comme une réalité mondiale de plus en plus importante qui touche à la fois à l'avenir des pays en développement et à celui des pays développés. Il a rappelé que si la migration offrait des opportunités de développement importantes, elle n'était pas sans risque si elle n'était pas correctement gérée. Réitérant le soutien de l'Allemagne aux efforts en cours pour améliorer la gouvernance de la migration internationale, il a insisté sur la nécessité de rapprocher les intérêts des migrants et des pays d'origine, de transit et de destination. L'Allemagne considère également que la bonne gouvernance de la migration exige des politiques cohérentes entre les institutions gouvernementales, les entités administratives régionales et locales, ainsi que la participation du grand public. À cet égard, il a souligné l'importance du FMMD en tant que plateforme d'échange d'expériences en matière de gouvernance de la migration et de mise en œuvre des objectifs liés à la migration de l'Agenda 2030. Dans le cadre de sa co-présidence avec le Maroc, l'Allemagne entend faire progresser les discussions et la coopération sur la migration internationale au cours de sa présidence du FMMD durant l'exercice 2017-2018.

Son Excellence l'**Ambassadeur Masud Bin Momen**, (Représentant permanent du Bangladesh auprès des Nations Unies à New York) a remercié les participants pour les discussions nourries qui ont été menées tout au long de la journée. Il a annoncé la poursuite de la coopération entre Genève et New York et la création le 13 mai 2016 au sein des Nations Unies à New York d'un groupe appelé les « Amis de la migration ». Co-présidé par le Bénin, la Suède, le Mexique et le Bangladesh, ce groupe se compose de 36 États membres de différentes régions et vise à promouvoir une vision positive de la migration et à considérer les migrants comme les principaux catalyseurs du développement dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il a réitéré la nécessité d'élaborer un cadre global ou un pacte mondial pour une migration bien gérée favorisant un débat centré davantage sur la recherche de moyens permettant d'asseoir la stabilité et la croissance à la fois pour les migrants et leurs sociétés d'origine et d'accueil plutôt que sur les aspects sécuritaires de la migration. Il a fait part de son optimisme quant à l'issue du Sommet sur les réfugiés et les migrants du 19 septembre, estimant qu'il constituerait une étape dans cette direction. Il a conclu en invitant tous les participants au neuvième sommet du FMMD à Dhaka.

- 
- i. *Annexe A* - Document de réflexion de l'atelier
  - ii. <http://gfmd.org/docs/bangladesh-2016> pour consulter les discours/allocutions complets.
  - iii. Plus de participants auraient souhaité intervenir; cependant, il n'a pas été possible de leur permettre de le faire en raison des contraintes de temps.